

ÉTAT DE RÉFÉRENCE

SECTEUR DU CMH5

- Forte influence anthropique
- Aucune espèce floristique à statut particulier à proximité du projet recensée lors de l'inventaire
- Corallorhize striée (*Corallorhiza striata*) : seule espèce floristique à statut particulier recensée (à + de 3 km au sud du CMH5)
- Cours d'eau Dallaire : habitat du poisson, mais influencé par des activités anthropiques

Espèce floristique à statut particulier



Corallorhize striée

Espèces communes de poisson généralement inventoriées sur l'ensemble des plans d'eau et cours d'eau



Mulet perlé



Chrosomus sp.

SECTEUR CONDUITE D'EAU FRAÎCHE

- Milieux terrestres : 60 % (peupleraie, forêt mixte et dénudé sec)
- Milieux humides : plus de 10 % (marais)
- Milieux hydriques : 2 principaux cours d'eau (Dallaire / Osisko) + autres mineurs
- Faune : 4 espèces de chiroptères à statut particulier*

Espèces de chiroptères à statut particulier

Chauve-souris argentée



Chauve-souris cendrée



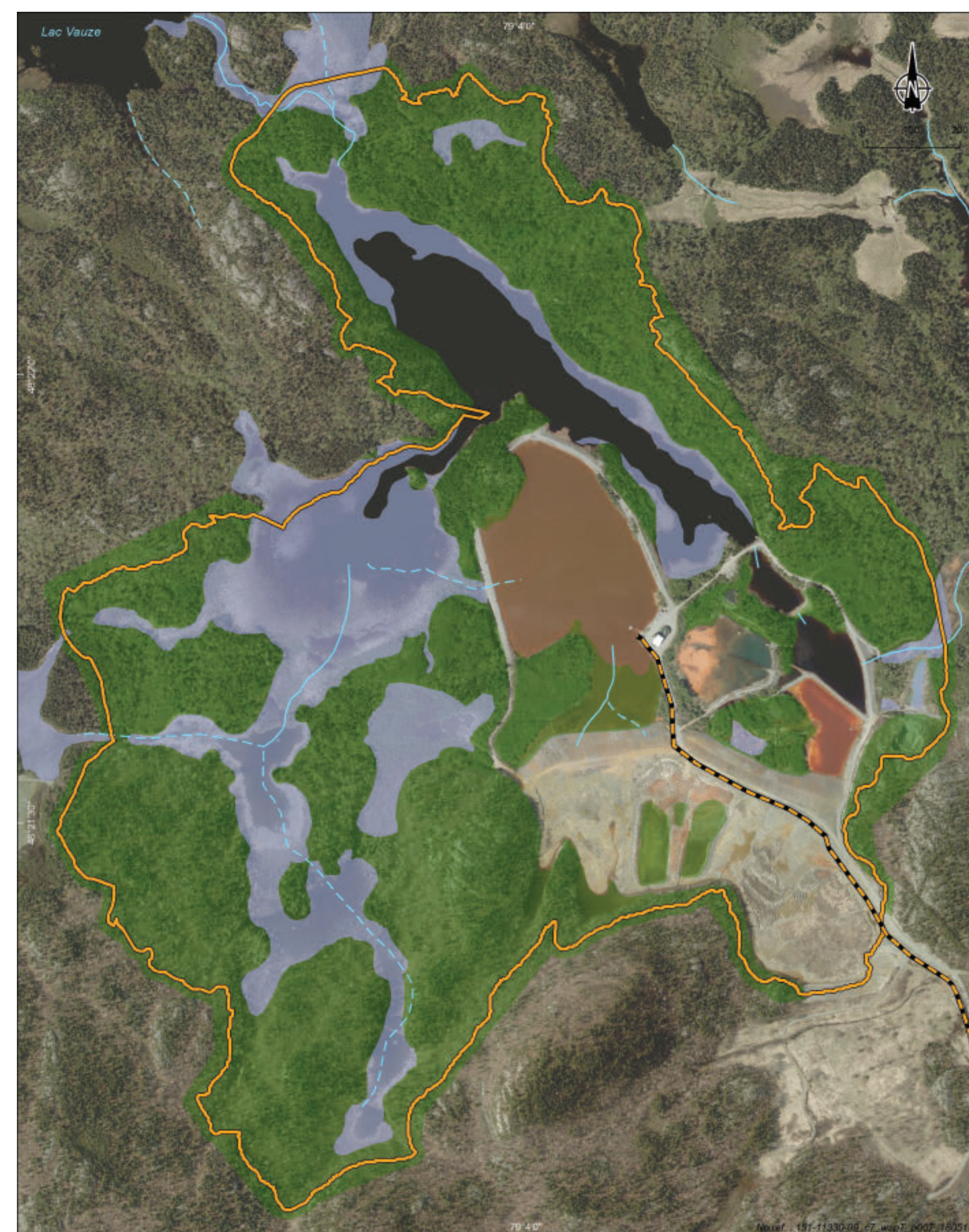
Petite chauve-souris brune



Chauve-souris rousse

SECTEUR DES IGRM

- Milieux terrestres : 60 % (forêts mixtes)
- Milieux humides : 20 % (marais)
- Milieux hydriques : lacs Waite et Vauze et 1 bassin (OX2)
- Faune : 6 espèces d'oiseaux à statut particulier*



Composantes du projet

- Installations de gestion des résidus miniers (IGRM) de surface
- Conduites de résidus miniers et d'eau
- Milieux biologiques**
 - Milieux terrestres
 - Milieux humides
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent

SECTEUR CONDUITES DE RÉSIDUS MINIERES

- Milieux terrestres : 50 % (peupleraies)
- Milieux humides : plus de 10 % (marais)
- Poisson et son habitat :
 - 13 cours d'eau entre le CMH5 et les IGRM
 - Espèces de poissons tolérantes et communes
- Certaines espèces d'oiseaux à statut particulier*

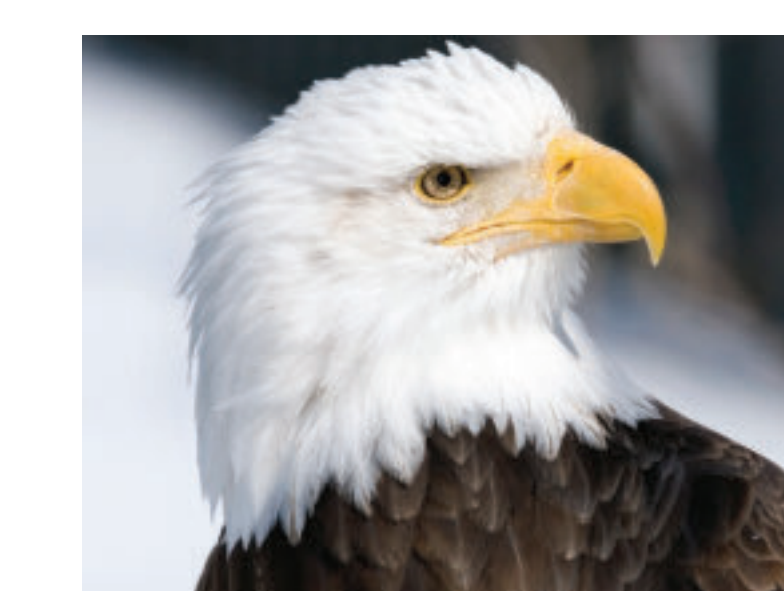
Espèces d'oiseaux à statut particulier



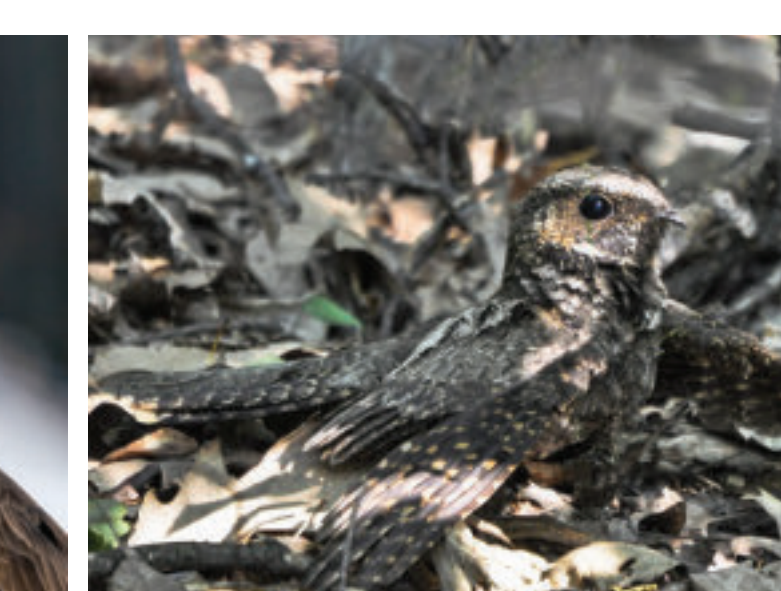
Paruline du Canada



Engoulevent d'Amérique



Pygargue à tête blanche



Engoulevent bois-pourri



Quiscale rouilleux



Hibou des marais

IMPACTS ANTICIPÉS ET MESURES D'ATTÉNUATION

IMPACTS ANTICIPÉS	MESURES D'ATTÉNUATION PARTICULIÈRES
<ul style="list-style-type: none"> • Pertes directes de milieux naturels (avant tout dans le secteur des IGRM) <ul style="list-style-type: none"> • Milieux humides majoritairement à valeur écologique moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation / travaux de restauration pour la perte de milieux humides • Évitement du déboisement intégral
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbations temporaires sur l'habitat du poisson, les chiroptères, l'avifaune et certaines autres espèces fauniques durant les travaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Période de restriction pour le déboisement : 1 mai au 15 août (sensibilité des espèces pour la reproduction / nidification) • Travaux en dehors des périodes sensibles pour le poisson (fraie, reproduction) – à définir lors des autorisations de construction • Optimisation des techniques de franchissement • Application du guide Pêches et Océans Canada (MPO) lors des différents chantiers de construction en milieu hydrique
<ul style="list-style-type: none"> • Perte permanente d'habitat du poisson dans le secteur des IGRM 	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation des pertes et effort de sauvetage

BILAN DES PERTES DE MILIEUX NATURELS

Secteur	Milieu terrestre (restauration après travaux)	Milieu humides (pertes directes)	Habitat du poisson (pertes)
Conduite d'eau fraîche	2,62 ha	0,61 ha	-
IGRM	120,48 ha	44,32 ha	41,86 ha
Conduites de résidus miniers	12,98 ha	1,71 ha	-
TOTAL	136,08 ha	46,64 ha	41,86 ha

* L'emplacement des observations/occurrences d'espèces floristiques/fauniques à statut particulier ne peut être divulgué en vertu de la nouvelle réglementation qui vise à assurer leur protection et conservation